




## *Joyeuses fêtes*

<b>Billet de la Municipalité</b>	La Municipalité souhaite à tous de joyeuses et chaleureuses fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de succès pour 2025.
<b>Administration communale</b>	Horaires durant les fêtes : <ul style="list-style-type: none"><li>• mercredis 25 décembre 2024 et 7 janvier 2025 : fermé</li><li>• mercredis 8 et 15 janvier 2025 : ouvert de 17.30h à 19.00h</li><li>• jeudi 9 janvier 2025 : fermé</li><li>• jeudi 16 janvier 2025 : ouvert de 10.00h à 12.00h.</li></ul>
<b>Conseil général / dates 2025</b>	Les séances du Conseil général auront lieu les : <ul style="list-style-type: none"><li>• mardi 25 mars 2025</li><li>• mardi 17 juin 2025 (comptes 2024)</li><li>• jeudi 11 septembre 2025 (arrêté d'imposition 2026)</li><li>• jeudi 11 décembre 2025 (budget 2026).</li></ul> Elles se déroulent à 20.00h à la salle villageoise. Bienvenue à toutes les personnes intéressées par la gestion des affaires communales.
<b>Casiers de distribution de jeux et de matériel de sport</b>	Afin de déterminer quelles sont les attentes de nos citoyens quant à la mise à disposition de jeux et matériel de sport, un sondage a été créé par le groupe consultatif afin de recueillir votre avis.  Le lien pour le sondage est à disposition sur la page d'accueil du site internet communal <a href="http://www.greffe@lachaux.ch">www.greffe@lachaux.ch</a> ou par le biais du QR code ci-dessous.   Le formulaire papier est également disponible auprès du greffe. Délai : fin janvier 2025.
<b>Harmonium</b>	La Municipalité cherche à donner l'harmonium situé dans l'église. Toute personne intéressée voudra bien s'annoncer à <a href="mailto:greffe@lachaux.ch">greffe@lachaux.ch</a> ou au 021 861 11 01.
<b>Déchetterie</b>	Horaires de fin d'année : <ul style="list-style-type: none"><li>• fermée les mercredis 25 décembre 2024 et 1<sup>er</sup> janvier 2025</li><li>• ouverte les samedis 28 décembre 2024 et 4 janvier 2025.</li></ul>



<b>Ordures ménagères</b>	<p>Ramassages durant les fêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• jeudi 26 décembre 2024</li> <li>• vendredi 3 janvier 2025</li> <li>• mardi 7 janvier 2025.</li> </ul>
<b>Recyclage déchets</b>	<p><b>Cigarettes électroniques (vapeuses)</b> : chaque cigarette électronique contient une batterie. Il est donc impératif de les recycler. Elles contiennent en effet de précieuses matières premières mais également des polluants qui pourraient être rejetés dans l'environnement en cas d'élimination non conforme. Merci de les rapporter dans n'importe quel magasin vendant des cigarettes électroniques ou à la déchetterie.</p> <p><b>Batteries au lithium-ion</b> : ces piles sont présentes dans les smartphones, les cigarettes électroniques ou les vélos électriques. Mais également dans des produits que l'on ne soupçonnerait pas : une peluche qui parle, une carte d'anniversaire musicale ou des écouteurs sans fil. Des fûts prévus à la récupération des piles présentes par exemple dans les baskets avec lumière ou les cartes d'anniversaire musicales seront à votre disposition. Merci de rapporter ces objets au local des déchets spéciaux de la déchetterie.</p> <p><b>Biodéchets</b> : sur l'ensemble de la population vaudoise, les déchets végétaux, provenant de la cuisine ou du jardin, occupent toujours près d'un tiers de nos sacs poubelles ! Ces déchets, composés à 90% d'eau, brûlent mal mais sont valorisable différemment. Ne les jetez donc pas dans vos sacs taxés mais dans un compost !</p> <p>Par ailleurs, des canettes en alu et de la litière non végétale avec excréments ont été retrouvés dans la benne. Merci de les déposer dans les containers prévus à cet effet.</p> <p>Il est rappelé que les déchets suivants sont à jeter dans la benne jaune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fruits et agrumes</li> <li>• restes de repas (crus ou cuits)</li> <li>• viandes et os, charcuterie (cruës ou cuites)</li> <li>• poissons</li> <li>• graisse de cuisson, beurre, coco (sans emballage)</li> <li>• produits laitiers (sans emballage)</li> <li>• marc de café / thé (pas de capsules)</li> <li>• fleurs, plantes vertes (sans pot ni vase)</li> <li>• coquilles (huitres, moules, escargots)</li> <li>• litières d'animaux végétales (sans excréments).</li> </ul> <p>Merci de votre collaboration.</p>
<b>Télési du lac de Joux</b>	<p>Deux cartes magnétiques « Keycard 2024-2025 », valables 7 jours à choix non-consécutifs, sont à votre disposition à l'administration communale.</p> <p>N'hésitez pas à en profiter !</p>
<b>Cinéma Cossonay</b>	<p>Des bons de réduction d'une valeur de CHF 5.00 sont disponibles à l'administration communale. Avis aux amateurs du 7<sup>ème</sup> art !</p>